

# DES RESTRICTIONS D'EAU S'IMPOSENT DANS CERTAINES COMMUNES

Face à la sécheresse qui frappe le territoire, la Préfecture du Gard a établi une liste des communes soumises à diverses restrictions d'utilisation de l'eau. Les communes en vigilance sont appelées à économiser leurs ressources en eau.

L'été approche à grand pas et la sécheresse est déjà là. La Préfecture du Gard a placé un certain nombre de communes de l'agglomération en alerte (lire ci-dessous) après avoir consulté le comité sécheresse ce jeudi 2 juin. Les autres sont placées en situation de vigilance. Pour ces communes, sont désormais interdits le remplissage complet des piscines privées et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert. Les arrosages ou irrigation sont quant à eux soumis à des restrictions horaires. Plus généralement, la Préfecture appelle à la plus grande responsabilité de chacun pour économiser les ressources en eau. Un nouveau point sur la situation hydrologique du département est programmé le 14 juin. Selon l'évolution de la situation, la Préfecture pourra être amenée à étendre les mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.

Les communes de l'agglomération en alerte :

- Aujac
- Bonneveaux
- Chambon
- Chamborigaud
- Concoules
- Genolhac
- La Grand'Combe
- Les Mages
- Le Martinet
- Les Plans
  
- Portes
- Rousson
- Saint-Florent-sur-Auzonnet
- Saint-Jean-de-Serres
- Saint-Jean-de-Valerisclé
- Saint-Julien-de-Cassagnas



- Salindres
- Senechas
- Seynes
- Vézénobres